

vous laissez un précis que je viens de rédiger.—Je ne l'ai pas relu dans l'espérance de le lire avec vous.—Faites moi le plaisir de me le renvoyer demain matin de bonne heure, et de me dire si cette forme vous convient.—Je crois que c'est la meilleure.

Tout à vous,  
L. H. LAFONTAINE.

[NON-PUBLIÉE.]

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)  
Lundi-Matin, 23 Mars, 1846.

Mon cher Ami.—Votre précis de mes deux premières lettres ne me convient nullement; la forme que vous donnez à ces communications est par trop solennelle.—trop peu conforme aux dispositions d'esprit où j'étais en les écrivant.

Je vous le répète, je regretterai la nécessité qui vous aura forcé de mettre devant le public une correspondance conduite de ma part sans la moindre pensée qu'elle était destinée à la publication; mais, si dans la judicieuse discrétion que vous avez à exercer sur le sujet, vous jugez à propos de rendre mes lettres publiques, je préfère qu'elles soient montrées telles que je les ai écrites, quoique sous le rapport du style elles ne soient pas ce que je voudrais, et qu'elles contiennent des choses que je n'y aurais pas mises si elles n'eussent été adressées à un ami intime des mains duquel je ne m'attendais pas qu'elles sortiraient.

Ces choses, qu'il vous sera facile de reconnaître, vous me ferez peut-être la justice de les omettre, non parce que je pense avoir écrit ce qui n'était pas vrai, mais pour la raison que toute vérité n'est pas toujours bonne à dire.

Je suis, cher Monsieur,  
Tout à vous,  
(Signé) R. E. CARON.

[L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.]  
Lundi, 6 avril, 1846.

Mon cher Monsieur.—En vous remettant les papiers que vous avez eu l'obligeance de me prêter hier, je dois vous informer de la détermination que j'ai prise de publier moi-même et en mon nom, la correspondance en question.

Ce qui s'est passé depuis quelques jours à ce sujet, me fait regarder cette démarche comme indispensable, quant à moi, et dans l'intérêt de tous ceux qui y ont pris part.

Je n'aurais pas adopté cette détermination sans vous consulter, et d'abord avant de la mettre à exécution, votre consentement et celui de Morin, si les opinions de l'un et de l'autre sur ce sujet ne m'étaient parfaitement connues.

En faisant cette publication, je me honorai, comme de raison, à la partie sérieuse et importante de notre correspondance, laissant de côté les notes privées et amicales que nous avons échangées entre nous, à moins toutefois qu'il n'y en ait quelques-unes que vous aimeriez à faire connaître, et que dans ce cas, je vous prie de m'indiquer.

Je vous soumettrai aussi la convenance de retrancher de votre première lettre la partie dans laquelle vous me citez, au soutien des principes que vous émettez, l'exemple de plusieurs individus occupant dans la société des situations élevées, et pour qui il pourrait être désagréable d'être ainsi traduits devant le public, et cela sans une grande nécessité, puisque vos principes sont suffisamment incontestables pour n'avoir pas besoin d'être soutenus de exemples que vous citez. Je ferai cependant à cet égard ce qu'il vous plaira. Je publierai en entier si vous ne m'autorisez à retrancher la partie en question.

Je suis bien sincèrement,  
Tout à vous,  
R. E. CARON.

[L'Hon. W. H. Draper à l'Hon. R. E. Caron.]  
Montréal, 6 avril, 1846.

Mon cher Monsieur.—J'ai tardé à répondre à votre note de ce matin, dans la nécessité de consulter quelques amis sur la partie que j'avais à prendre. L'affaire se présente sous un aspect nouveau. M. Lafontaine vient de donner un avis que, demain, il communiquera, à la Chambre la correspondance qu'il a en sa possession. J'ignore quelle partie de notre correspondance se trouve entre ses mains. Je présume qu'il ne possède pas tout ce qui a été écrit. Vous n'avez plus besoin de mon consentement pour la publier; au contraire, c'est à moi maintenant, à vous prier de me permettre de rendre publique, les communications que nous avons échangées, et que M. Lafontaine ne jugera pas à propos de communiquer, ou ce qu'il ne pourra faire faute d'avoir ces documents en sa possession. J'apprends que le trait court que l'on m'aurait transmis ou communiqué quelque lettre écrite par M. Lafontaine à vous-même et que j'y aurais répondu. Je désire que vous m'autorisiez à dire que vous ne m'avez jamais communiqué la lettre de M. Lafontaine, ou celle d'une autre personne, relative à cette affaire; à moins que votre lettre du 17 Septembre dernier ne soit considérée comme une communication de leur part.

Une réponse avant que la chambre s'assemble demain, obligera beaucoup.

Mon cher Monsieur,  
Votre très fidèle,  
W. H. DRAPER.

[L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. R. E. Caron.]  
Montréal, 6 avril 1846.

Mon cher Monsieur.—Votre lettre en date de ce jour me soulage d'un grand embarras. Quoique la correspondance dont il s'agit me paraît plus que jamais d'une nature parlementairement publique, je voyais avec bien de regret que vous l'aviez dans le dernier tems considérée sous un autre point de vue. Si j'ai différé jusqu'ici de votre manière de voir, nonobstant tout ce qui a eu lieu en Parlement et ne dehors du Parlement, parmi les amis du parti auquel j'appartiens, c'est ce sur quoi je n'hésiterais pas un instant à en référer à vous-même. Vous admettez maintenant le principe sur lequel je m'étais opposé d'agir; vous arguez même de votre droit de le faire indépendamment vous-même, droit que je ne vous conteste pas. Je croi donc qu'il n'est pas opportun de multiplier les détails sur la manière dont vous pouvez donner effet à votre manière de voir, et vous laissant absolument libre, je prends acte de ce que de notre aveu je le deviens moi-même de mon côté, si je ne l'eusse pas été auparavant.

Je suis bien sincèrement,  
Votre dévoué serviteur,  
L. H. LAFONTAINE.

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. W. H. Draper.)  
Lundi, 6 avril, 1846.

Mon cher Monsieur.—La correspondance qui a eu lieu entre nous, et par suite entre moi et quelques amis à qui j'ai dû la communiquer, a dernièrement donné lieu à des débats dans votre Chambre. Les journaux s'en sont emparés, et elle est devenue le sujet de discussions publiques, et est représentée tout autre qu'elle n'est en effet.

J'ai toujours pensé que la publicité de cette correspondance serait sans avantage, et j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour l'empêcher; mais d'après la tournure que prend l'affaire, et le point où en sont maintenant les choses, il me paraît préférable que la transaction paraisse sous son vrai jour, et qu'elle soit jugée et appréciée d'après son mérite et sa valeur, et non d'après des suppositions des rapports qui ne pourront qu'être plus ou moins faux et erronés.

Je suis donc d'avis qu'il est de justice quant à moi, et dans l'intérêt de tous ceux qui ont pris part à cette correspondance, qu'elle soit maintenant publiée, et aussi qu'elle le soit de ma part, plutôt que de toute autre manière. Je me flâte que vous partageriez mon opinion sur le sujet, et que vous donneriez votre assentement à une démarche que je n'avais pas anticipée, que je regrette sincèrement, mais à laquelle je suis poussé par les circonstances.

En faisant cette publication, je me propose de retrancher tout ce qui est étranger au sujet principal; j'ai regardé plusieurs de vos notes comme destinées pour moi seul, elles n'ont jamais été montrées, et seront omises, à moins que vous ne désiriez le contraire, ce dont il vous plaira m'informer. En attendant votre réponse, j'aurai l'honneur de me souscrire.

Votre tout dévoué serviteur,  
R. E. CARON.

[NON PUBLIÉE.]  
(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. M. Draper.)

Mardi matin, 7 avril 1846.

Mon cher Monsieur.—Avant de répondre à votre note d'hier soir je dois vous dire qu'en même temps que je vous écrivais ce matin pour vous informer de mon désir de publier notre correspondance, et pour demander votre assentement à la chose, j'écrivais aussi à M. Lafontaine, non pour lui demander son consentement, car je savais qu'il désirait la publication, mais pour lui faire connaître que je m'étais décidé, d'après de nouvelles circonstances, à faire maintenant de moi-même, ce que je n'avais pas voulu que l'on fit jusqu'à présent.

D'après une note reçue de ce M. en réponse à la mienne, il m'a été intimé que l'on regardait ma détermination de publier moi-même, comme un abandon de mon opposition à ce que la correspondance fut rendue publique, et c'est en toute probabilité d'après cette manière d'envisager le sujet, que M. Lafontaine croit pouvoir faire aujourd'hui, ce que ne lui était pas permis de faire jusqu'ici, et c'est pour cette raison sans doute qu'il a donné hier la note dont vous m'informez par votre note. Quoiqu'il en soit, j'aime que vous sachiez que je ne participe en rien dans cette démarche.

Je passe maintenant au contenu de votre lettre.  
La partie de notre correspondance qui se trouve entre les mains de M. Lafontaine se compose, je ne crois pas me tromper, de:

1<sup>re</sup>. Deux lettres écrites par moi à ce Monsieur en date des 7 et 8 Septembre contenant un précis de notre conversation à Montréal en Août précédent.

2<sup>e</sup>. La lettre que je vous ai adressée le 17 Septembre.

3<sup>e</sup>. Votre lettre du 16 Octobre, étant une première réponse à celle du 17 Septembre.

4<sup>e</sup>. Votre autre lettre du 19 Novembre, étant une seconde réponse à la mienne.

5<sup>e</sup>. La lettre que je vous ai écrite le 26 Novembre, à l'occasion du départ de Lord Metcalfe.

Je suis à peu près sûr que toutes ces lettres que nous nous sommes échangées, celles ci-dessus sont les seules qui ont été communiquées, et qui soient hors de mes mains, ou des vôtres. Le reste de ma correspondance se